

Circulaire VIN du CŒUR N°7 (relance de novembre)

Cette fois-ci ça y est, nous sommes vraiment en automne, pluie, vents, feuilles volant un peu partout...

Il est grand temps de penser à la préparation des réjouissances et des cadeaux de fin d'année, sans attendre la dernière minute.

Notre offre d'automne (la 7° édition, déjà) vous propose des compositions adaptées aux divers types de consommation ou de cadeaux : des « Bourgogne » blancs et rouges modestes, des vins de villages moins connus mais dont la qualité et le style n'ont « rien à envier aux grands » si ce n'est un caractère plus léger et un prix lui aussi moins « spéculatif » mais elle comprend également quelques grandes stars de la Côte d'Or, dignes des meilleurs tables !

Tous sont de très belle facture et d'une manière générale ils peuvent être consommés rapidement. Les millésimes les plus récents (en rouge en particulier) gagneront à être ouverts et aérés, voire décantés, 2 à 3 heures avant le service.

Une modification a été apportée à notre offre, car les Chambolle-Musigny et Chambolle-Musigny 1° cru 2015 n'ont pas encore été mis en bouteilles. C'est un grand millésime. Ils sont remplacés par un Volnay 1° Cru « Clos des Chênes » 1996, au même tarif ! C'est une grande bouteille de valeur supérieure, prête à boire mais qui pourra encore se bonifier (vous avez une bonne cave, humide et très fraîche).

Vous trouverez donc, ci-joint le tarif corrigé à ce sujet. Merci de vous baser sur celui-ci au niveau des vins qui seront livrés (et évidemment au tarif inchangé).

Nous avons déjà financé une « chaise montée sur des skis » pour permettre aux malades handicapés physiques de profiter un peu des joies de la neige et nous avons encore de nombreux projets pour l'année prochaine

Merci de votre collaboration aux œuvres de notre Club.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire,

Amitiés Rotariennes

Jean-Jacques GIRARD
Président 2016 - 2017
Rotary Club de Beaune

PS : si vous souhaitez profiter de notre offre, ne tardez pas trop. Les transports sont chargés en fin d'année ! Vous évitez le stress de la fin d'année !!

PJ : Offre « Vin du Cœur » N° 7 corr2 (automne 2016)

FAUT-IL METTRE UN TEXTE DE CE STYLE ?

Nos membres vigneron ou négociants ont accepté de participer à cette opération cette année encore, malgré les petits rendements (les Hospices de Beaune ont eu beaucoup de chance avec une récolte comparable à celle de l'an passé, ce ne fut pas et très loin de là, le cas de nos membres !!). Espérons que le prochain millésime se montre à la hauteur de nos attentes !



BON DE COMMANDE (livraison à compter de début Novembre si réception du Bon de commande avant le 21 octobre prochain)

CAISSE N° 1 MIXTE « LES LOMBARDES » 2 bt vin blanc ET 4 bt vin rouge		: Caisse N° 1 x 74,50 €	x = € TTC
JJ GIRARD	2 bouteilles de Bourgogne Aligoté blanc 2015	B	
Hervé KERLANN	2 bouteilles de Bourgogne rouge Pinot Noir 2014	B	
Domaine d'ARDHUY	2 bouteilles de Côte de Beaune-Villages « Les Combottes » rouge 2013	B	
CAISSE 2 MIXTE « LOISSONNIERE » 2 bt vin rouge ET 4 bt vin blanc		Caisse N° 2 x 121,90 €	x = € TTC
Domaine d'ARDHUY	2 bouteilles de Bourgogne Hautes-Côtes de Beaune « Les Perrières » blanc 2015 <i>certifié Bio-Dynamie</i>	B	
JJ GIRARD	2 bouteilles de Pernand-Vergelesses « Les Belles Filles » blanc 2015	C	
Domaine POISOT	2 bouteilles de Pernand-Vergelesses 1° Cru « En Caradeux » rouge 2008	B	
CAISSE 3 « LES BENOITES » 6 bt vin blanc		: Caisse N° 3 x 164,10€	x = € TTC
Hervé KERLANN	2 bouteilles de Bourgogne Hautes-Côtes de Nuits « Cuvée K » blanc 2014	B	
JJ GIRARD	2 bouteilles de Pernand-Vergelesses 1° Cru « Sous Frétilles » blanc 2015	C	
Claude SEGAUT	2 bouteilles de Chassagne-Montrachet 1° Cru "Blanchot Dessus" blanc 2011	B	
CAISSE 4 « LES PRINCESSES » 6 bt de vin blanc		: Caisse N°4 x 205,50 €	x = € TTC
Maison POISOT	2 bouteilles de Saint-Aubin 1° Cru blanc 2011	B	
Domaine d'ARDHUY	2 bouteilles de Meursault « Les Pellans » blanc 2014 <i>certifié Bio-Dynamie</i>	B	
Claude SEGAUT	2 bouteilles de Chassagne-Montrachet 1° Cru "Blanchot Dessus" blanc 2011	B	
CAISSE 5 « PLANTE LONGUE » 6 bt de vin rouge		: Caisse N° 5 x 112,90 €	x = € TTC
Hervé KERLANN	2 bouteilles de Bourgogne Pinot Noir « Cuvée Prestige H » rouge 2014	B	
JJ GIRARD	2 bouteilles de Savigny-lès-Beaune rouge 2013	B	
Domaine POISOT	2 bouteilles de Pernand-Vergelesses 1° Cru « En Caradeux » rouge 2008	B	
CAISSE 6 « CLIMATS DE COTE DE BEAUNE » 6 bt bt de vin rouge		: Caisse N° 6 x 156,50 €	x = € TTC
Domaine d'ARDHUY	2 bouteilles de Ladoix « Les Chagnots » Monopole rouge 2013 <i>certifié Bio-Dynamie</i>	B	
Albert MOROT	2 bouteilles de Beaune 1° Cru « Cent Vignes » rouge 2014	C	
Claude SEGAUT	2 bouteilles de Volnay 1° Cru « les Brouillards » rouge 2011	B	
CAISSE 7 «BOUDRIOTTE» 6 bt de vin rouge :		Caisse N° 7 x 273,70 €	x = € TTC
Domaine d'ARDHUY	2 bouteilles de Clos des Langres (Côte de Nuits Villages) <i>Monopole</i> rouge 2011 <i>conversion Bio-Dynamie</i>	B	
Hervé KERLANN	2 bouteilles de Volnay 1er cru Clos des Chênes 1996	C	
JJ GIRARD	2 bouteilles de Corton Grand Cru rouge 2014	C	
CAISSE 8 «LA GRANDE CAVE» 6 bt de vin rouge		Caisse N° 8 x 357,90 €	x = € TTC
JJ GIRARD	2 bouteilles de Pernand-Vergelesses 1° Cru « les Vergelesses » rouge 2014	C	
Domaine d'ARDHUY	2 bouteilles de Vosne-Romanée 1° Cru « les Chaumes » rouge 2012 <i>certifié Bio-Dynamie</i>	C	
Hervé KERLANN	2 bouteilles de Volnay 1er cru Clos des Chênes 1996	C	

TOTAL : Nombre de cartons soit € TTC

Ces prix s'entendent à la caisse de 6 bouteilles TTC (au taux actuel de 20%), rendu franco de port à l'adresse de votre Club ou une adresse à nous préciser, **FRANCO à partir de 12 cartons** (72 bouteilles ou équivalent : 1 magnum = 2 bouteilles). En dessous de ces quantités, un supplément de port de 50 € TTC sera demandé.

ATTENTION : bien respecter les instructions ci-dessous pour la réception en cas de casse ou de disparition des colis

Adresse de livraison (l'adresse de votre Club ou autre adresse) Personne à joindre si problème :

... .. N° de téléphone mobile :

Code Postal : Localité Règlement par chèque de€

à l'ordre de « ROTARY CLUB DE BEAUNE » à adresser à ROTARY CLUB DE BEAUNE – c/o HOTEL MERCURE, Avenue Charles de Gaulle 21200 BEAUNE.

SI VOUS ETES INTERESSES PAR DES MAGNUMS (vendus en cartons de 3) il nous en reste. Merci de nous consulter pour les disponibilités et prix.



Explication des codes de vieillissement possible ou pas :

B : bon vin, déjà prêt à boire, à consommer dans les 2 – 3 ans. Il ne gagnera pas beaucoup à attendre.

C : vin jeune ou de dégustation encore jeune. A aérer 1 à 2 heures avant de le servir si vous le servez dans les 1 à 2 ans. Il se bonifiera si vous avez une bonne cave, de 4 à 5 ans pour les vins blancs, 5 à 7 ans (voire plus pour le millésime 2015) pour les vins rouges, si vous aimez les vins plus ouverts, aux arômes moins fruités et plus évolués et surtout moins tanniques.

CONTACT Denis Santiard si vous souhaitez une explication ou si vous avez un souci : SYNTAXE@free.fr ou : 06 08 35 01 59

CONDITIONS DE VENTE

Article 1 : Champ d'Application et Modification des Conditions Générales de Vente

- Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute personne souhaitant acheter suite aux offres par correspondance et éventuellement sur le site internet de notre Club, dans le cadre de cette opération à but humanitaire, dans laquelle seuls les clubs rotariens sont considérés comme clients.
- Le Club acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales visées au présent contrat qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part, et les accepte comme faisant partie dudit contrat.
- Les offres sont faites sauf vente entretemps et sans engagement sur la base du « premier commandé – premier servi ».
- Le Rotary Club de Beaune se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la réception de la commande, sauf modification législative ou réglementaire impérative et d'application immédiate (par exemple, pour le taux de TVA).

Article 2 : Disponibilité des produits

- La commande fait l'objet d'une confirmation écrite adressée par courrier ou par mail, en fonction de la disponibilité des produits au moment de la commande. Tout produit épuisé sera remplacé par un produit de qualité et de niveau au moins équivalent.
- Le client en sera avisé par le même circuit et devra donner son accord sur le remplacement proposé dans les 8 jours de l'envoi de l'avis. Sans réponse, le remplacement sera effectué comme proposé.

Article 3 : Prix

- Les prix facturés s'entendent toutes taxes comprises, lorsque celles-ci sont applicables. Elles seront facturées au taux en vigueur au jour de l'expédition.
- La vente des produits proposés est strictement réservée pour des livraisons en France métropolitaine (départements de la Corse et Outre-Mer exclus).

Article 4 : Modalités de Paiement et Sécurisation

- Le Club effectuera le règlement par chèque bancaire à l'ordre du Rotary Club de Beaune, expédié à notre adresse : c/o Hôtel Mercure, Boulevard Général de Gaulle 21200 BEAUNE. La commande ne sera contrôlée et validée pour préparation qu'après parfaite réception du règlement.

Article 5 : Délai de validité de l'opération

Cette offre est valable pour toute commande reçue avant fin novembre en principe MAIS : ensuite, elle sera livrée s'il reste du vin en cave mais sans garantie de livraison rapide si on approche de la période des Fêtes quand les transporteurs sont surchargés et les millésimes seront honorés dans la mesure des stocks disponibles

Article 6 : Modalités de livraison et délais de livraison

- Les produits seront livrés dans les quinze jours après la réception de la commande à compter de début novembre. En raison des délais possibles dans les transports, la date de livraison est donnée à titre indicatif. Les retards pour quelque cause que soit ne peuvent ouvrir un droit à indemnité au profit de l'acheteur, ni justifier son refus de prendre livraison des articles ou sa décision d'annuler sa commande.
- Les marchandises sont vendues au départ de Beaune, considérées agréées et prises à Beaune. Elles voyagent donc aux risques et périls du destinataire. A l'arrivée, le réceptionnaire désigné par le Club, à l'attention duquel les cartons sont adressés, doit vérifier le nombre des colis et leur état. En cas d'avaries ou de manquants dans les cartons, si la procédure décrite ci-dessous est respectée, le transporteur est seul responsable.

ATTENTION : bien RESPECTER LA PROCEDURE décrite ci-dessous.

L'absence de réserves, écrites sur le récépissé ou reçu, lors de la livraison empêcherait toute réclamation ultérieure. Aucune indemnisation ou échange ne pourrait alors avoir lieu. Il ne suffit pas d'inscrire sur le bon de livraison "sous réserves" ou même "sous réserves de déballage". En effet, cette réserve n'a aucune valeur juridique

Le Club ou son délégué désigné s'engage à faire un contrôle complet à la réception : AVANT DE SIGNER LE BON DE RECEPTION, il s'assure en présence du facteur ou du livreur du bon état du contenu de son colis. Si un colis est endommagé, il appartient au Club ou à son délégué d'en demander l'ouverture immédiate et d'indiquer sur le bordereau de transport ses réserves qualitatives et quantitatives précises en présence du livreur, en indiquant la nature des dommages constatés : une bouteille de vin xxx ou yyy cassée ou manquante, etc.... pour pouvoir obtenir un remplacement en cas de détérioration. Toute réserve doit être confirmée par lettre recommandée au transporteur dans les 3 jours qui suivent la réception, avec copie pour nous, afin d'être informés de l'incident et de pouvoir suivre le processus d'indemnisation, de complément ou de remplacement total ou partiel. En général, l'expéditeur n'est pas averti par le transporteur, d'une « non-livraison » ou d'un manquant ou d'une casse, c'est donc au Club ou à son délégué de le faire ! Merci. En cas de casse ou de vol partiel ou total "reconnu à la livraison", nous procéderons à une réexpédition immédiate aux frais du transporteur.

Article 7 : Responsabilité

A / Force Majeure ou autre : Le Rotary Club de Beaune ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu à l'occasion de cas fortuit, de force majeure, de perturbation ou de grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et /ou communications, d'inondation, d'incendie, actes de terrorisme, faits de guerre. Le Rotary Club de Beaune n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais, qui pourraient survenir.

B / Qualité des produits : En cas de souci de qualité d'un des produits fournis, nous recommandons au Club ou à son délégué de s'adresser directement à l'opérateur dont



les coordonnées sont mentionnées sur l'habillage de son produit. En aucun cas, le Rotary Club de Beaune ne peut être impliqué dans ce type de réclamation. Si le Club ou son délégué a des soucis avec l'opérateur, merci de nous tenir au courant, nous interviendrons pour vous permettre d'obtenir satisfaction si possible.

Article 8 : Protection des mineurs

Conformément à l'article L.3342-1 du Code de la Santé Publique qui stipule que la vente d'alcool à des mineurs de moins de seize (16) ans est interdite, l'acheteur s'engage, en remplissant le bon de commande et déclare avoir seize (16) ans révolus à la date de la commande.

Article 9 : Attribution de compétence :

Tous les différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable, auquel il sera impérativement fait recours avant toute action judiciaire, le tribunal compétent sera celui du lieu de domicile du plaignant s'il s'agit d'un client particulier et non professionnel.